

Infocargo

Re-distribution du bulletin # 36
Le 2 septembre 2009

**Transportation Security Administration (TSA),
Critères en Matière de Sécurité Pour Transitaires
pour tout Fret Placé à bord des Aéronefs
en partance du Canada vers les Etats-Unis (Processus d'Acceptation
et Contrôle de Fret)**

A) Acceptation du Fret

À titre de rappel, veuillez prendre note que le *Transportation Security Administration* (TSA), Agence Fédérale des États-Unis, à travers la réglementation du *Foreign Air Carrier Model Security Program*, auquel le transporteur est assujéti, impose des critères en matière de sécurité pour tout fret placé à bord des aéronefs en partance du Canada vers les Etats-Unis pour les transitaires

Tout Transitaire sera requis de soumettre une **Déclaration de Sécurité Cargo**, attestant que toutes les mesures requises en terme de sécurité ont été prises. Cette déclaration devra être jointe à **chaque** Lettre de Transport. Veuillez de plus prendre note que **ceci est applicable pour toute expédition au départ du Canada vers les Etats-Unis.**

Veuillez trouver ci-dessous un exemple de déclaration (qui doit être reproduite en anglais)

(Business Letterhead of Freight Forwarder)

General Cargo Security Declaration

Destination: _____

Numéro de LTA: _____

The cargo dispatched by (name of agent or freight forwarder) comes from customers whose reliability we do not doubt. The cargo has been protected from the time the cargo was tendered to and accepted by us at our acceptance location.

OR

Personal effects and household goods accounted for on an air waybill and cargo from unknown customers and/or customers whose reliability is doubtful are delivered separately and identified to the air carrier for security measures. Our customers have been informed cargo may be subject to measures ensuring the security of aircraft.

Signed: _____ Title: _____ Date: _____

Infocargo

Veillez de plus prendre note que tout Expéditeur qui n'est pas considéré comme un Transitaire devra confirmer au personnel d'Air Canada par téléphone ou en personne la description du cargo inscrite sur la LTA.

B) Contrôle du Fret

Veillez de plus prendre note que toute Expédition vers les États-Unis seront sujet à un contrôle de sécurité, en conformité avec la réglementation du TSA.

De plus, afin d'assurer un service optimal, l'Expéditeur ou son Représentant sera requis d'être présent durant le contrôle de sûreté pour les produits suivants :

- Produits Pharmaceutiques
- Animaux Vivants
- Composantes Électroniques
- Contenant à température contrôlée (« Envirotainer »)

Veillez de plus prendre note que nous demandons au client de s'assurer d'allouer suffisamment de temps pour la livraison du fret pour ces commodités, pour assurer ce contrôle de sûreté.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec un Gestionnaire des Ventes – Fret d'Air Canada Cargo.